

Nouveau : carte professionnelle dans la construction

UN PROJET CONCRET DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL AU NOIR

Tolochenaz, 15 janvier 2015 – Les travailleurs de la construction romands seront progressivement équipés d'une carte professionnelle. Cet outil d'identification servira aussi bien aux propriétaires à s'assurer que les ouvriers œuvrant sur leur chantier sont en règle, qu'à garantir aux employés qu'ils sont correctement déclarés par leur entreprise. Le travail au noir est directement visé.

La carte professionnelle est un nouvel outil de lutte contre la sous-enchère salariale et le travail au noir. La grande majorité des associations patronales romandes adhèrent à ce projet développé par la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Les syndicats soutiennent également l'initiative.

La carte a pour but de démontrer que l'employé est effectivement annoncé auprès des institutions sociales. Il s'agit donc pour lui d'une garantie que ses charges sociales sont correctement déclarées et que son employeur respecte la loi. Le système est développé pour être utilisé par les contrôleurs de chantiers, les architectes ou les maîtres d'ouvrages qui auront la certitude de pouvoir compter sur une entreprise et des employés respectant les règles de travail. Les entreprises pourront également vérifier les cartes de leurs sous-traitants.

D'un format « carte de crédit », la carte professionnelle est munie de la photographie de son détenteur et d'un QR code, lisible uniquement par l'application sécurisée développée par la Fédération vaudoise des entrepreneurs. Les données qu'elle transmet au contrôleur lors d'une lecture par scan confirment que l'employeur cotise aux charges sociales et que l'ouvrier contrôlé est autorisé à travailler. La personne qui contrôle le badge n'a pas accès à d'autres données que le nom, le prénom, la date de naissance, le nom de l'entreprise et le fait que cette dernière est en règle. Seul le contrôleur assermenté aura accès à des données plus précises.

Entreprises équipées sur deux ans

Le système se connecte aux bases de données des associations patronales du secteur, afin d'y collecter les informations requises. Une mise à jour a lieu chaque soir. En 2015, les 23'000 employés des entreprises membres et affiliées de la Fédération vaudoise des entrepreneurs devraient être équipés, suivis des travailleurs des autres cantons romands.

L'objectif consiste à convaincre les clients ainsi que leurs bureaux d'architectes d'exiger des entreprises qu'elles choisissent l'adhésion au système de la carte professionnelle. Les propriétaires privés et les institutions publiques telles que l'Etat et les communes pourraient ainsi montrer l'exemple en matière de lutte contre le travail au noir.

La carte professionnelle a été développée dans la dynamique de la responsabilité solidaire décidée par le Parlement fédéral. Cette démarche doit valoriser les entreprises respectueuses des conventions collectives. La sous-enchère salariale et le travail au noir sont des plaies qu'il y a lieu de combattre férocement pour revenir à des conditions de prix conformes au marché et ainsi retrouver une situation concurrentielle saine permettant de garantir le maintien du niveau salarial acquis à ce jour. Non seulement le travail au noir met en péril les entreprises qui agissent correctement et, par-là, de nombreux emplois, mais il menace l'entier des assurances sociales de notre pays.

Pour tout contact :

Frédéric Burnand, responsable de la communication, 021 802 88 72, 079 417 09 65 et frederic.burnand@fve.ch